

having a volume not exceeding 200 ml. The TRQ year is August 1, 1995 to July 31, 1996. Import permits were issued for 317,000 kg.

Products consisting of Natural Milk Constituents

The TRQ access level for these products is 4,345,000 kg; permits were issued to import 4,345,001 kg.

Ice Cream and Yoghurt

The ice cream TRQ access level was 401,800 kg; the yoghurt TRQ access level was 332,000 kg. Within access commitment permit issuance in 1997 totalled 415,933 kg for ice cream and 291,305 kg for yoghurt. Provision is made for import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. Supplementary permits for re-export for 95,029 kg of ice cream were issued in 1997.

3) Margarine

The margarine TRQ was implemented on January 1, 1995. The import access level for 1997 was 5,744,200 kg. Within access commitment permit issuance totalled 90,197 kg.

4) Beef and Veal

The restrictions imposed on imports of non-NAFTA beef and veal imposed under the Meat Import Act were converted to a TRQ on January 1, 1995. The restrictions apply to all imports of fresh, chilled and frozen beef and veal imported from non-NAFTA countries; the TRQ level is fixed at 76,409 tonnes. For 1997, 35,000 tonnes were set aside for imports from Australia and 29,600 were set aside for import from New Zealand. The balance of the TRQ of 11,809 tonnes, was set aside for imports from all other countries including Australia and New Zealand, once their country-specific reserves were filled.

For 1997, 75% of the import access quantity, or 57,307 tonnes, was allocated to processors, and retailer-processors on the basis of the amount

de matière grasse et vendue en cannettes d'un volume n'excédant pas 200 ml. L'année contingentaire allait du 1^{er} août 1995 au 31 juillet 1996. Des licences d'importation ont été délivrées pour 317 000 kg.

Produits consistant en des composés naturels du lait

Le niveau d'engagement d'accès pour les produits est établi à 4 345 000 kg; des licences ont été délivrées pour importer 4 345 001 kg.

Crème glacée et yogourt

Les niveaux d'engagement d'accès étaient de 401 800 kg pour la crème glacée et de 332 000 kg pour le yogourt. Les licences d'importation sous régime d'accès délivrées en 1997 ont totalisé 415 933 kg pour la crème glacée et 291 305 kg pour le yogourt. Des licences supplémentaires peuvent être accordées pour importer des quantités supérieures à l'engagement d'accès afin de combler l'ensemble des besoins du marché canadien. Des licences supplémentaires d'importation pour réexportation ont été accordées pour 95 029 kg de crème glacée en 1997.

3) Margarine

Le contingent tarifaire pour la margarine a été introduit le 1^{er} janvier 1995. Le niveau d'engagement d'accès était de 5 744 200 kg pour 1997. Les licences d'importation sous régime d'accès délivrées ont totalisé 90 197 kg.

4) Boeuf et veau

Les restrictions imposées, en vertu de la Loi sur l'importation de la viande, sur le boeuf et le veau importés de pays non-ALÉNA ont été converties en contingent tarifaire le 1^{er} janvier 1995. Les restrictions s'appliquent à toute viande de boeuf et de veau fraîche, réfrigérée et congelée importée de pays non-ALÉNA; le niveau du contingent tarifaire est fixé à 76 409 tonnes. En 1997, 35 000 tonnes ont été réservées aux importations depuis l'Australie et 29 600 tonnes aux importations depuis la Nouvelle-Zélande. Le reste du contingent (11 809 tonnes) a été réservé aux importations depuis tous les autres pays, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande une fois leurs parts pleinement utilisées.

Pour 1997, 75 % de la quantité pouvant être importée, ou 57 307 tonnes, ont été alloués aux transformateurs et aux détaillants-transformateurs en fonction de la quantité